avez donnés par la rémission que nous vous avons faite des droits." Nous avons montré par faits et preuves, que le producteur ne paie pas une piastre de ces droits; que le poisson était envoyé d'Halifax pendant la durée de l'imposition des droits, et que le marchand recevait ici, à son comptoir, en échange du poisson qu'il vendait à Boston, autant d'argent qu'il en recevait avant l'imposition du droit. La rémission du droit, par conséquent, est à l'avantage des citoyens des Etats-Unis, et non pas aux nôtres.

Désirant terminer mon plaidoyer aujourd'hui, je laisse de côté plusieurs sujets sur lesquels je me proposais d'attirer l'attention de la Commission. Mais le temps presse. Nous sommes tous plus ou moins fatigués de nos travaux. Hier, j'ai prié la Commission d'ouvrir aujourd'hui la séance plus tôt pour me permettre de terminer mon plaidoyer, sans autre ajournement, et je suis heureux de pouvoir tenir ma promesse.

J'ai maintenant terminé mon plaidoyer en faveur de la Grande-Bretagne. J'en reconnais avec chagrin les faiblesses et les défauts. Mais la cause que je défends est si juste en elle-même; elle a été appuyée et soutenue par des témoignages si dignes de foi et si concluants, et la décision en est remise à un tribunal si compétent et si impartial, celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser, que je n'en crains pas le résultat.

Bien que je me réjouisse de me voir bientêt soustrait à cette responsabilité qui depuis plusieurs mois pèse si lourdement sur mes savants confrères et sur moi-même, je ne puis cependant m'empêcher de regretter de voir la durée de mon agréable séjour avec les honorables messieurs intéressés comme moi dans cette importante enquête, toucher déjà à sa fin.

Je reconnais la bienveillante attention et les égards constants qu'ont eus pour mes collègues et pour moi-même, Votre Excellence et Vos Honneurs, et je les en remercie très-cordialement.

Que dirai-je à mes confrères des Etats-Unis? Grace à leur courtoisie, à leur délicatesse et à leurs excellents procédés, cette enquête si longue est à la veille de se terminer, sans qu'il y ait eu entre nous le moindre incident désagréable.

La cause des Etats-Unis que mon patriotisme et mes devoirs professionnels m'obligent de regarder comme parfaitement insoutenable, a eu ample justice, grace à l'habileté, les ressources et l'éloquence du juge Foster, de M. Dana et de M. Trescot. Ils se sont montrés dignes d'une profession qui, dans leur pays a été rehaussée et illustrée, sur le Banc comme au Barreau, par la science d'un Marshall, d'un Kent et d'un Story, et par la brillante éloquence d'un Webster et d'un Choate. Ce ne sera pas sans regrets que je me séparerai de mes savants, dignes et estimables confrères

des Etats-Unis, après les travaux de cette Commission.

Encore un mot et je termine. Le jugement de ce tribunal fut-il contraire à mon attente, l'Angleterre et le Canada se soumettront sans murmure. D'un autre côté, s'il arrive que la décision leur soit adverse, il me fait plaisir d'avoir la parole de leurs avocats, que les Etats-Unis se soumettront à l'adjudication quelle qu'elle soit, comme l'Angleterre s'est soumise à l'arbitrage de Genève et comme elle en a rempli les conditions sans y apporter le moindre délai. C'est ainsi que cela devait être, et cet esprit fait honneur aux deux pays. Le spectacle que présente le traité de Washington, et l'arbitrage dont il est suivi; est un de ceux que le monde regarde avec étonnement et admiration. Pendant que presque tous les autres peuples vident leurs différends par l'épée, deux des plus puissantes nations du monde, l'Angleterre et les Etats-Unis, dont le commerce, sous la protection de leurs drapeaux, couvre la surface du globe, dont les vaisseaux de guerre se croisent sous tous les climats et sur toutes les mers, soumettent leurs difficultés au pacifique arbitrage de juges chrétiens, siégeant en pleine cour sans pompe ni éclat.

Le jour où le traité de Washington fût signé par les plénipotentiaires, fera époque dans l'histoire de la civilisation. Et en attendant que le Créateur, au temps marqué dans Sa sagesse, transforme en instruments de paix, le glaive et le projectile meurtrier du combat, la puissance de l'homme a porté au fléau de la guerre un coup fatal, lorsque

fut signé ce Traité.